



Conseil Municipal COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 18/09/2017 à 19 heures 00 minutes
Salle du Conseil Municipal

Présents : M. ARNAUD Thierry, M. AVIAS Cyrille, Mme BANNIER Marie-Claude, Mme BARACAND Nathalie, M. BOURGEOIS David, M. BOYER Joël, Mme CHARROUD Annie, Mme DONDEY Patricia, Mme DUNY Viviane, M. GIAUFRET Hervé, M. HARMAND Philippe, M. LAVIALLE Patrick, M. RAVEL Pascal, M. SOULAVIE François, M. SOUTEYRAND Marc, Mme TROUILLAT Geneviève

Procurateur(s) : Mme MAYRAS Françoise donne pouvoir à M. AVIAS Cyrille

Absent(s) : Mme PARIS Laurence

Excusé(s) : Mme MAYRAS Françoise, M. OURAK Farid

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. SOUTEYRAND Marc.

Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum est atteint.

Après l'appel des Conseillers Municipaux, Mme BANNIER Marie-Claude est désigné(e) à l'unanimité secrétaire de séance conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal du conseil municipal du 17 juillet 2017

Ce document est approuvé à l'unanimité

Dossiers soumis à délibération

34-2017 - Modification des statuts du SDEA

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du Syndicat départemental d'équipement de l'Ardèche (SDEA) en date du 13 juillet 2017, notifiant la modification des statuts.

Il rappelle que le SDEA est un syndicat qui fournit aux collectivités territoriales membres des services d'ingénierie technico-administratives à travers des missions de maîtrise d'ouvrage déléguée ou de maîtrise d'œuvre.

La modification des statuts porte essentiellement sur :

- La réduction du nombre de représentants du Département, qui sera limité à la moitié des membres du Comité Syndical et du Bureau Syndical,
- La création de deux collèges de représentants des autres adhérents qui se partageront l'autre moitié de la représentativité au Comité Syndical et du Bureau Syndical, à part égale entre les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) et les représentant des communes.
- Le changement de dénomination, S.D.E.A. devenant Syndicat de Développement, d'Equipement et d'Aménagement afin d'intégrer dans la dénomination l'accompagnement des collectivités dans leurs démarches de développement territorial.

Il convient de donner un avis sur ces modifications, dans les 3 mois suivants la notification du courrier et de confirmer le nom du représentant de la commune.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :

- **EMET** un avis favorable à la modification des statuts,
- **CONFIRME** que le représentant de la commune d'Ucel au Syndicat de Développement, d'Equipement et

d'Aménagement est Mme Annie CHARROUD.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : Mme BARACAND Nathalie

Arrivée de Nathalie BARRACAND à 19h16

35-2017 - Validation de la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche pour des travaux d'éclairage public.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à des travaux d'éclairage public dans plusieurs quartiers de la commune :

- Les Muriers (montant approximatif des travaux : 6 244,72 € HT)
- Chemin des Bruges (montant approximatif des travaux : 3 011,00 € HT)
- Route du Mas (montant approximatif des travaux : 926,87 € HT)
- Chemin de Bréchignac (montant approximatif des travaux : 425,16 € HT)

Monsieur le Maire propose de confier par convention la maîtrise d'ouvrage des travaux au SDE 07.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés:

- **VALIDE** la réalisation des travaux d'éclairage public pour un montant approximatif de 9 412,57 euros HT (après application du coefficient de marché et d'actualisation), subventionné à 50% par le SDE07.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche pour la rénovation de l'éclairage public.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions avec les propriétaires des maisons concernées par l'installation ou le changement de matériel si nécessaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

36-2017 - Augmentation du tarif de la garderie

Monsieur le Maire expose que le tarif de la garderie n'a pas changé depuis le 22 septembre 2014 à savoir :

- 0,75 € pour la garderie du matin,
- 1,20 € pour la garderie du soir.

Il propose de porter ces tarifs à :

- 0,80 € pour la garderie du matin,
- 1,20 € pour la garderie du soir.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de fixer le prix pour la garderie du matin à 0,80 € et le prix de la garderie du soir à 1.20 € à compter du 1^{er} novembre 2017

VOTE : Adoptée à l'unanimité

37-2017 - Mise en place du paiement par Carte Bancaire par internet

VU la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service entre la collectivité adhérente à TIPI REGIE et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP),

Le Maire rappelle que la commune d'Ucel est désireuse de participer activement au programme de modernisation de l'administration et ainsi contribuer au développement de l'administration électronique, et d'offrir aux usagers des nouveaux services.

Il informe qu'il est désormais possible de bénéficier du paiement par internet grâce à « TIPI régie », un outil de paiement en ligne mis en place par le Ministère des Finances pour le recouvrement des factures des régies de recettes, dans le respect de la réglementation bancaire.

Ce dispositif permet aux usagers de régler leurs factures directement en ligne 24h/24 7j/7 sans contrainte de temps, de déplacement ni d'envoi postal. Il renforce également l'efficacité du recouvrement des recettes qui sont éligibles, améliorant ainsi la gestion de la trésorerie de la commune.

Ce dispositif peut être intégré directement au logiciel de périscolaire ce qui permettra de gérer également les inscriptions à la cantine et à la garderie.

La commune aura à sa charge les coûts du commissionnement carte bancaire en vigueur pour le secteur public local (soit à la date de la présente délibération : 0,25 % du montant + 0,05 € par opération),

Après délibération, le conseil municipal décide :

- **LA MISE EN PLACE** du paiement par carte bancaire par internet (dispositif TIPI) à partir du logiciel en ligne de cantine,

- **D'APPROUVER** la signature de la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service entre la collectivité adhérente à TIPI REGIE et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), pour chaque régie éligible à ce dispositif ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer chacune de ces conventions et tous les documents s'y rapportant

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Questions Diverses :

Ecole

Rentrée Scolaire :

Viviane DUNY informe que la rentrée scolaire s'est bien déroulée. Il y a 125 élèves pour 80 familles répartis sur 5 classes (pour rappel 141 élèves à la rentrée 2016/2017 139 en fin d'année, sur 6 classes).

La Directrice Nelly LAURENT a son jour de décharge le mardi.

Le logiciel en ligne pour la gestion du périscolaire (cantine et garderie) est en place, il y a encore quelques ajustements mais dans l'ensemble, les parents sont contents. Les règles pour les inscriptions à la cantine n'ont pas changé (toujours le jeudi pour la semaine suivante).

Travaux de la nouvelle école

Annie CHARROUD rappelle que la liquidation de l'entreprise LATOURRE (détentrice du lot n°2 : maçonnerie) est effective depuis le 13 août 2017. Il manque 3 ou 4 semaines de travaux soit d'environ 50 000 € de travaux. L'architecte a communiqué les éléments pour le nouvel appel d'offre au SDEA ce jour. Il s'agit d'une consultation courte de 2 semaines pour que les travaux de maçonnerie soient terminés fin décembre. Afin de ne pas prendre plus de retard, il est envisagé de faire intervenir l'étanchéiste et le charpentier le plus tôt possible.

Toujours dans un souci de ne pas mettre plus en retard le chantier, la grue est restée sur place. Le repreneur devra définir s'il souhaite la garder ou non jusqu'à la fin du chantier.

Une marge de sécurité avait été prévue pour l'ouverture (prévue le 23 avril 2018). A priori les enfants devraient rentrer dans la nouvelle école en septembre 2018.

Le Maire reprend la parole pour les points suivants :

Il rappelle qu'une demande de subvention auprès de la région a été déposée début 2017 dans le cadre du plan Ruralité. La subvention a été accordée. Le montant sera fixé lors de leur prochaine commission fin septembre.

Réunion du 7 octobre 2017

Il rappelle la réunion de travail pour le plan d'action 2017-2020 qui aura lieu le samedi 7 octobre 2017 à partir de 8h. Cette réunion permettra de faire le point sur les travaux en cours et de définir les travaux à lancer

pour cette fin de mandat.

Police Municipale

Il a rencontré, avec Pascal RAVEL, les maires de Vals les Bains et Labégude ce jour, afin de mettre en place sur les 3 communes une police municipale partagée. L'organisation sera définie par une convention, mais en globalité le coût et le temps des agents sera divisée en 3.

Travaux de DUGRADUS

La deuxième tranche des travaux de Dugradus est terminée. Un canal de décharge a été créé et la zone a été dévégétalisée puis mise à niveau avec une pente vers la rivière afin de prévenir les futures crues. Il conviendra par la suite d'entretenir ce terrain.

La police de l'eau, le Conseil Départemental et Ardèche Claire se sont rendus sur place pour constater les travaux qui ne leur avaient pas été signalés et souhaitent être prévenus à l'avenir des futurs travaux engagés.

Forêt Communale

Afin d'agrandir la forêt communale, il est envisagé d'acheter deux ou trois parcelles situées sur la commune de Saint Julien du Serre. Ces achats pourraient être subventionnés par le conseil départemental.

Démission d'Office

Le Maire rappelle qu'il a lancé en début d'été une procédure de démission d'office d'un conseiller municipal auprès du Tribunal administratif de Lyon. Il donne lecture du courrier de réponse du tribunal administratif. Le tribunal administratif n'a pas eu le temps de traiter le dossier. La cour administrative d'appel sera saisie cette semaine.

Permis commerces et restaurant

Annie CHARROUD informe que l'instruction des dossiers est en cours. Monsieur PERRUCHON ne souhaite pas s'occuper de la construction, il sera donc nécessaire de trouver un promoteur après l'obtention des permis. Il est rappelé que la commune ne souhaite pas investir dans la construction mais seulement sur l'aménagement des voies.

Départ de Joël BOYER à 20h26

Vide Dressing :

Patricia DONDEY rappelle que le vide dressing au profit du CCAS est organisé le 15 octobre 2017

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20h30

Fait à UCEL

Marie-Claude BANNIER, Secrétaire de séance

